



DER/VH

OBJET : Arrêté complétant l'arrêté en date du 18 décembre 2018 établissant la liste des membres des jurys de concours et d'examens professionnels pour le recrutement de certains cadres d'emplois de la Fonction Publique Territoriale au titre de l'année 2019

ARRÊTÉ N° DER4-110119 Envoi Préfecture : 14/01/2019 Visa Préfecture : 14/01/2019 Affichage du : 14/01/2019 au : 14/03/2019

ARRÊTÉ

Le Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Pyrénées-Atlantiques,
Officier de la Légion d'honneur,

- Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,
- Vu le décret n°2001-874 du 20 septembre 2001 modifiant les décrets fixant les conditions d'accès et les modalités d'organisation des concours pour le recrutement de certains cadres d'emplois de la Fonction Publique Territoriale,
- Vu le décret n°2009-1731 du 30 décembre 2009 modifiant les modalités d'organisation des concours et examens professionnels de certains cadres d'emplois de la Fonction Publique Territoriale,
- Vu le décret n°2013-593 du 5 juillet 2013 modifié relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 17,
- Vu le décret n°2013-908 du 10 octobre 2013 modifié relatif aux modalités de désignation des membres des jurys et des comités de sélection pour le recrutement et la promotion des fonctionnaires relevant de la Fonction Publique d'État, de la Fonction Publique Territoriale et de la Fonction Publique Hospitalière,
- Vu la charte régionale de coopération des Centres de Gestion de la Région Nouvelle-Aquitaine conclue le 11 juillet 2016 et notamment son annexe sur l'organisation des concours et examens professionnels par les Centres de Gestion de la Région Nouvelle-Aquitaine,
- Vu son arrêté du 18 décembre 2018 établissant la liste des membres des jurys de concours et d'examens professionnels pour le recrutement de certains cadres d'emplois de la Fonction Publique Territoriale au titre de l'année 2019,
- Considérant qu'il convient de compléter la liste des personnes susceptibles d'être choisies en qualité de membre de jury de concours et d'examens professionnels de certains cadres d'emplois de la Fonction Publique Territoriale parmi les fonctionnaires et autres intervenants qualifiés,

ARRÊTE

ARTICLE 1^{er} : L'article 2^{ème} de l'arrêté du 18 décembre 2018 est complété comme suit :

- Madame Rachel CLOUTÉ, Professeur de mathématiques au Collège Notre-Dame de LESCAR.

ARTICLE 2^{ème} : Les autres dispositions de l'arrêté du 18 décembre 2018 demeurent sans changement.

ARTICLE 3^{ème} : Ampliation du présent arrêté, qui sera affiché dans les locaux du Centre de Gestion des Pyrénées-Atlantiques, sera transmise à Monsieur le Préfet du département des Pyrénées-Atlantiques.

PAU, le 11 janvier 2019



LE PRÉSIDENT,

Michel HIRIART
Maire de BIRIATOU
Président de la Fédération Nationale
des Centres de Gestion

